

République Française
Département de la Côte d'Or



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 02 mars 2023

Date de la Convocation :
- 24 février 2023
Date de mise en ligne sur le site internet : 17 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, Salle polyvalente Gustave Eiffel au Forum de Mirebeau sur Bèze, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR.

Nombre de membres et Votes

<u>En exercice</u> :	50
<u>Présents</u> :	40
<u>Absents</u> :	10
dont suppléés :	1
dont pouvoirs :	2
<u>Votants</u> :	43
- <u>Pour</u> :	43
- <u>Abstention</u> :	/
- <u>Contre</u> :	/

Étaient présents : Georges APERT - Marc BOEGLIN - Laurent BOISSEROLLES - François BOLOT - Anne CATRIN - Roland CHAPUIS - Christian CHARLOT - Charlène COLLET - Marie-Françoise COLLINET - Roland de BRETEVILLE - Gérard DEGUY - Martine DESCHAMPS - Emmanuel DONICHAK - Franck GAILLARD - Nathalie GAVOILLE - Denis JACQUOT - Véronique JEANDET - Isabelle LAJOUX - Hervé Le GOUZ de SAINT SEINE - Henri LECHENET - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Cécile MOUREAUX - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Brigitte PORCHEROT - Séverine PRUDHOMME - Isabelle QUIROT - David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Christian ROY - Marie SALILLAS - Nicolas TASSIN - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO

Étaient excusés : Bruno BETHENOD - Christophe CADET - Bernard GRIBELIN - André JOURDHEUIL - Dominique LONGHI-RENARD - Bernard PETIT - Elise THEUREL

Étaient absents : Cyril BELLANT - Jean-François MICHON - Patrick MOREAU

Ont donné pouvoir : Bruno BETHENOD pouvoir à Gérard PONSOT - André JOURDHEUIL pouvoir à Nicolas URBANO

Suppléants présents : Fabrice CLAIR

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Objet de la Délibération n°2023-01-02 : Modification du tableau des emplois

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial le 20 février 2023.

Le Président indique qu'il convient d'actualiser le tableau des emplois.

SERVICE	MODIFICATION	RAISON	DATE EFFET
Développement territorial	Suppression poste rédacteur contractuel à temps complet	Titularisation agent en poste par voie de mutation	01/04/2023
	Création poste rédacteur principal 2ème classe titulaire à temps complet		
Secrétariat de mairie	Suppression poste adjoint administratif contractuel à temps complet	Titularisation agent en poste	01/04/2023
	Création poste adjoint administratif titulaire à temps non-complet (29,75h hebdomadaires)		
Petite enfance	Suppression poste auxiliaire puériculture à temps complet	Titularisation agent en poste suite fin de disponibilité	01/04/2023
	Création poste agent social à temps complet		

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée :

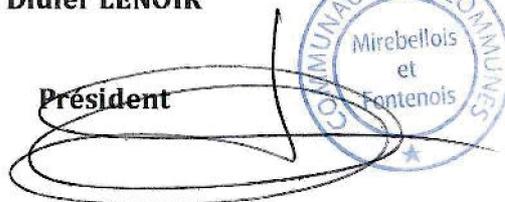
APPROUVE le tableau des emplois.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme au contrôle de légalité

A Mirebeau-sur-Bèze, le 7 mars 2023

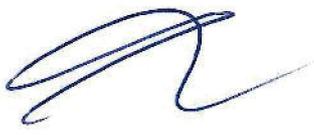
Didier LENOIR

Président




Nicolas URBANO

Secrétaire



Pièces jointes : Tableau des emplois

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.